



Service de la petite enfance – projet de service

L'engagement de la commune de Meyrin pour l'accueil des jeunes enfants

C'est pendant les premières années de la vie que se situe la phase la plus critique du développement de l'enfant, sur le plan social, émotionnel et intellectuel. La capacité d'apprendre et de réussir dans la vie se façonne pendant la petite enfance, ce qui ne se fait pas à ce moment-là ne sera récupéré plus tard qu'au prix de grands efforts (...) Investir dans un bon système d'accueil à la petite enfance est l'une des principales façons de réduire les inégalités (Commission suisse pour l'Unesco, novembre 2009)

Meyrin a été la première commune du canton de Genève à municipaliser son secteur de la petite enfance en 1974, lors de l'ouverture de son premier « jardin d'enfants-garderie ». Aujourd'hui, la Ville de Meyrin dispose d'une crèche de 82 places à la rue des Boudines, d'un Espace de vie infantile de 90 places dans le quartier des Champs-Fréchets et d'une garderie qui accueille jusqu'à 120 enfants par jour à la rue des Vernes. Bientôt, de nouveaux Espaces de vie infantile (EVE) viendront compléter cette offre à Meyrin Village et dans le quartier des Vergers. Pour les familles dont les besoins ne sont pas compatibles avec l'accueil collectif, Meyrin s'est investie dans le développement de places d'accueil en milieu familial et a mis en place, en collaboration avec ses voisines les communes de Vernier, Satigny et Dardagny, une structure de coordination destinée à gérer les liens entre les accueillantes et les parents.

Consciente de l'importance d'offrir aux jeunes enfants un accueil de qualité, la Commune a défini les prestations et les activités qu'elle souhaitait développer et a confié à son service de la petite enfance la responsabilité d'en assurer la mise en place et le suivi.

La mission éducative des structures d'accueil de la petite enfance

Le service petite enfance de la ville de Meyrin engage les équipes éducatives à consolider les aspects professionnels de la prise en charge et à ne jamais perdre de vue que la qualité de la relation qui s'établit entre le bébé, puis l'enfant, et les premiers adultes qui en prennent soin, constitue la base de son développement. Des relations stables et sécurisantes favorisent la confiance de l'enfant et sa motivation à explorer le monde qui l'entoure. La mission des institutions peut se décliner en quatre axes :

Accueillir avec bienveillance et professionnalisme

Les adultes qui assurent la responsabilité et l'encadrement des enfants accueillis en collectivité sont majoritairement des éducatrices-teurs de l'enfance, secondés par des assistants socio-éducatifs et des personnes sans formation mais avec une expérience auprès des jeunes enfants. Quel que soit leur niveau de formation et de responsabilité, les adultes encadrants doivent assurer le bien-être de chaque enfant, respecter son rythme et faire preuve de bienveillance et d'empathie à son égard. Ils sont capables d'identifier ses besoins et d'y répondre, de l'accompagner dans son développement moteur, intellectuel, affectif et social. Ils offrent à l'enfant une écoute active et sensible, valorisent ses compétences et favorisent son estime de soi.

Les éducatrices-teurs de l'enfance se tiennent au courant des dernières recherches liées au développement de l'enfant et à la pédagogie, suscitent la réflexion au sein de l'équipe éducative et participent à l'évolution des pratiques professionnelles. Ils documentent leurs actions et les partagent.

Chaque structure d'accueil élabore un « projet institutionnel et pédagogique » en fonction de ses spécificités et du type de prestations qu'elle offre. Le projet est évolutif, il intègre les valeurs du « Service petite enfance » de la Commune de Meyrin et se réfère au « Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse », document de référence proposé par la Commission suisse pour l'UNESCO en 2012.

Construire les liens avec les parents

Les équipes éducatives sont à l'écoute du contexte de vie et des besoins des parents. Elles les reconnaissent comme étant les premiers éducateurs de l'enfant et construisent avec eux un lien de partenariat. L'enfant est au centre du dialogue entre les adultes qui l'entourent. Les éducatrices-teurs de l'enfance accompagnent les parents dans l'observation du développement de chaque enfant et leur offrent un regard professionnel objectif et constructif.

Les échanges journaliers avec les parents et les rencontres organisées durant l'année permettent de développer les relations entre adultes et posent les bases nécessaires pour se mettre en accord sur des pratiques éducatives concertées.

Des espaces d'échanges éducatifs et des rencontres conviviales pour les parents et les familles sont développés à l'initiative des institutions.

Favoriser le développement de l'enfant

Dès leur naissance les enfants disposent de compétences, ils sont actifs et avides de savoir et tentent de découvrir et de comprendre le monde avec tous leurs sens. L'action, l'observation et l'interaction avec leurs pairs ou avec les adultes qui l'accompagnent leur permettent de développer des compétences émotionnelles, sociales, motrices, cognitives et langagières. Les apprentissages ne se font pas de manière fragmentée mais globale et puisque l'enfant apprend avec tous ses sens, les équipes éducatives proposent des activités variées, adaptées à chaque stade du développement.

Les activités se déroulent à l'intérieur comme à l'extérieur des institutions. Elles intègrent les valeurs de la Ville de Meyrin : culture, sport, environnement pour permettre à chacun de développer sa motricité, de renforcer sa santé et de développer sa créativité.

Reconnaître la diversité, l'intégrer dans le quotidien et apprendre à vivre ensemble

Les institutions de la petite enfance sont des lieux de prévention globale et spécifique pour les enfants et pour leurs familles, de même que des lieux d'intégration d'enfants à besoins éducatifs particuliers ou souffrant d'un handicap sensoriel ou moteur. Les adultes s'assurent que chaque enfant a sa place dans le groupe, qu'il est estimé de tous et se sent en sécurité, quelles que soient ses singularités.

Les 142 nationalités qui se côtoient à Meyrin constituent une richesse et offrent l'opportunité de développer des relations empreintes de respect, d'ouverture et de tolérance. La diversité des histoires familiales et des cultures est considérée comme un défi et une source d'enrichissement.

Pour entourer l'accueil des enfants qui nécessitent un accompagnement éducatif particulier, les équipes travaillent en réseau pluridisciplinaire et sont soutenues par une psychologue rattachée au service.

Conclusion

Si l'entrée de très jeunes enfants en collectivité est de plus en plus courante, elle n'est pas anodine pour autant. Il s'agit ni plus ni moins d'un bouleversement dans les repères que l'enfant et sa famille ont construits depuis sa naissance. Les adultes qui accueillent les jeunes enfants dans les institutions de Meyrin le savent bien et mettent toutes leurs compétences au service d'une organisation et d'une qualité d'encadrement pour permettre à chaque enfant, chaque famille, de trouver sa place, de continuer à avancer et de voir grandir, chaque jour, le lien qui les unit.

La mission du secteur administratif du Service petite enfance

Pour que les institutions puissent se concentrer sur la qualité pédagogique de l'accueil, la Ville de Meyrin s'est dotée d'un service administratif qui, en amont, gère les activités de support et effectue les tâches suivantes :

- *Informer et accompagner les familles en recherche de lieux de garde*

Présenter aux familles les diverses possibilités offertes sur la commune pour les enfants âgés de 4 mois jusqu'à l'entrée à l'école primaire : accueil collectif, accueil familial de jour, dépannage ponctuel ou espace de rencontre parents-enfants. Conseiller les parents sur les solutions les mieux adaptées à leur situation.

Enregistrer les demandes de place sur la liste d'attente mise à jour régulièrement.

Recenser chaque année les places disponibles dans les différentes structures d'accueil et les proposer aux familles selon les critères définis dans le règlement des institutions petite enfance.

Se tenir à l'écoute des demandes et des besoins des familles, les partager avec le Conseil administratif et le Conseil municipal.

- *Assurer la gestion administrative des dossiers*

A partir des documents transmis par les familles, établir les contrats d'accueil et en assurer le suivi tant que l'enfant fréquente une institution de la petite enfance.

Facturer chaque mois les prestations offertes, suivre le contentieux avec le service des Finances.

Au besoin, accompagner les familles en difficulté financière vers les services d'aide existants.

- *Evaluer la situation des places d'accueil sur la Commune*

Observer l'évolution des demandes, créer et maintenir des places d'accueil en nombre suffisant.

Offrir des modes de garde différenciés afin de répondre aux besoins des familles.

Ouvrir le dialogue avec les entreprises et les communes avoisinantes pour trouver ou développer des solutions d'accueil.

Lors de l'élaboration du cahier des charges des nouvelles structures d'accueil, veiller à ce que les bâtiments qui accueillent les espaces de vie soient adaptés aux besoins des enfants et collaborer avec les services municipaux en charge de leur développement et de leur maintenance.

○ *Garantir la qualité de l'accueil*

Superviser le fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance. Travailler en étroite collaboration avec les responsables des différents sites pour développer et évaluer la qualité de l'accueil.

Collaborer avec l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour qui couvre le territoire de Meyrin. Communiquer les listes d'attente et chercher, le cas échéant, des solutions de garde coordonnées.

Avec le service des ressources humaines, doter les institutions du personnel qualifié nécessaire à leur bon fonctionnement.

Soutenir et encourager les projets de recherche ou de développement qui apportent une plus-value à l'accueil des jeunes enfants sur la commune.

S'assurer que le projet pédagogique de chaque institution évolue et intègre les objectifs déterminés par la commune de Meyrin en matière de qualité d'accueil de la petite enfance.

Meyrin, mai 2014